

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18611 - 72ÈME ANNÉE

Gélita Hoarau au Sénat

La responsabilité des Réunionnais pour relever les défis d'aujourd'hui et demain



Gélita Hoarau s'apprête à entrer dans l'hémicycle hier, juste avant le début de la séance.

A la tribune du Sénat, Gélita Hoarau réclame une véritable émancipation, plus de compétences et plus d'autonomie pour les DOM, afin de leur permettre de relever les défis du moment et ceux à venir.

Le débat sur le « projet de loi égalité réelle outre-mer » a commencé ce mardi au sénat, par la « discussion générale ». C'est dans ce cadre que la sénatrice Gélita Hoarau s'est exprimée. Dans son discours, elle a demandé une véritable émancipation, plus de compétences et plus d'autonomie pour les DOM, afin de leur permettre de relever les défis du

moment et ceux à venir. Voici le contenu de son intervention, avec des intertitres de Témoignages.

« Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, les populations de ce que l'on appelait « les 4 vieilles colonies » -la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La

Réunion- étaient dans un état de misère effroyable du fait des années de guerre bien sûr mais aussi et surtout du fait de leur statut colonial. Les progressistes de ces pays, devenus parlementaires, Césaire, Bissol, Monerville et Vergès ont fait voter à l'unanimité une loi qui mettait fin officiellement au régime colonial et donnait à ces colonies le

statut de départements. Cette loi d'intégration votée le 19 mars 1946 était proclamée comme une loi d'égalité. Elle prévoyait dans son article 2, qu'au 1er janvier 1947 toutes les lois sociales existantes en France seront étendues à tous les habitants de ces nouveaux départements. On connaît la suite. Cette loi a été trahie par tous les gouvernements qui se sont succédés depuis 1946 et cela quelle qu'ait été leur couleur politique. Il a, par exemple, fallu attendre plus de 50 ans, après des luttes populaires acharnées, pour obtenir l'égalité sociale dans les DOM au niveau du SMIC, des allocations familiales et d'autres prestations sociales.

Comment créer 13.000 emplois par an ?

Mais l'égalité n'est pas seulement sociale. D'autres marqueurs doivent être pris en compte tels que le PIB (produit intérieur brut) par habitant, l'IDH (l'indice de développement humain), voire l'indice de GINI (indicateur synthétique d'inégalité de salaires, de revenus, de niveau de vie ...). De ce point de vue l'égalité est loin d'être réalisée et les écarts entre les Départements d'Outre-Mer et la France sont considérables. C'est ce constat unanimement reconnu qui a amené le Président de la République et le Gouvernement à présenter le projet de loi que nous avons à examiner ; un projet de loi appelé loi Egalité réelle Outre-Mer. Malheureusement ce projet de loi ne donne pas la définition exacte de l'égalité réelle. L'exposé des motifs dit qu'elle est multidimensionnelle et qu'elle vise à combler les écarts constatés entre les Outre-Mer et la France hexagonale dans les droits économiques et sociaux des populations. Soulignons quelques-uns de ces écarts :

Quand le taux de chômage est de 9% en France, il est de près de 30% à La Réunion, ce qui correspondrait à 11 millions de chômeurs en France. Amener le taux de chômage de La Réunion à celui de la France nécessiterait de créer 13 000 emplois à La Réunion chaque année pendant 10 ans alors que La Réunion ne crée pas 3 000 emplois par an.

À La Réunion, près de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Rapporter ce taux à la France cela correspondrait à 30 millions de pauvres dans l'hexagone. On pourrait continuer de la sorte cette énumération.

Défis à venir

Le projet de loi qui nous est proposé permet-il de combler tous ces retards et inégalités ?

On peut raisonnablement se poser la question. Car comment croire que ce qui n'a pas été fait pendant 70 ans pourra l'être en 10 ans, durée de la loi égalité réelle Outre-Mer ? Difficile d'y croire ; d'autant plus que la situation décrite plus haut va s'aggraver avec des événements qui vont bouleverser le monde et impacter inévitablement La Réunion. Je veux citer les effets du réchauffement climatique, la démographie, la révolu-

tion technologique et les échanges économiques mondialisés. Ces derniers feront ressentir leurs effets à La Réunion dès l'année prochaine avec la fin des quotas et du prix garanti du sucre. C'est toute la filière canne sucre qui est menacée avec pour conséquence la menace sur l'emploi de 15 000 personnes. De même les accords de partenariats économiques (les APE) entre les pays ACP et l'Union Européenne procèdent de ces échanges économiques concurrentiels mondialisés et représentent une grave menace sur toute notre production.

« Appel à la responsabilité des populations »

Personne ne peut nier que la loi de 1946 a apporté en son temps (les luttes populaires aidant) des réponses à des problèmes auxquels nos populations étaient confrontées. Je pense à la santé, à la misère, à l'éducation, à l'absence d'infrastructures notamment. On ne peut nier les acquis dans ces domaines. Cependant, 70 ans après, la situation dans nos pays -caractérisée par un taux de chômage record, un niveau de pauvreté élevé, un nombre de personnes mal logées et frappées d'illettrisme qui ne baisse pas- montre que cette loi a atteint ses limites. Elle n'est plus en mesure de régler les problèmes présents et à plus forte raison de relever les nouveaux défis auxquels nos pays sont confrontés. Cela est si vrai que, nombreuses sont les personnes à La Réunion comme aux Antilles et en Guyane, qui pensent que nos peuples aspirent à une véritable émancipation. Elles pensent aussi que le cadre mis en place en 1946 a atteint ses limites et qu'il convient désormais de le dépasser. L'appel à la responsabilité des populations -en leur offrant selon les lois de la République plus de compétences, plus d'autonomie- serait de mon point de vue la réponse appropriée à la situation que connaissent aujourd'hui les Outre-Mer. Il s'agit pour ces populations -en tenant compte du contexte mondial et régional- de relever le défi du développement durable dans les domaines de l'économie, du social, de l'environnement, du culturel, éducatif, identitaire et institutionnel.

« Vital de disposer de compétences élargies »

Un des enjeux majeurs de ce développement réside dans la nécessité d'une double insertion de nos pays dans la France et l'Union Européenne ainsi que dans leur environnement géographique. L'histoire nous a liés dès le départ avec la France d'abord puis l'Union Européenne. Il convient de consolider les acquis obtenus dans ce cadre. Cependant, nos environnements géographiques connaissent des bouleversements tant sur le plan démographique qu'économique et nos pays ne peuvent pas se tenir à l'écart de ces grands bouleversements qui s'opèrent à leurs portes. Prenons l'exemple de La Réunion. Dans l'Océan Indien, de grands marchés économiques s'organisent regroupant plus de 600 millions de personnes. Des grandes puis-



Hier soir a commencé la discussion des articles du projet de loi. À plusieurs reprises, Gélita Hoarau est intervenue pour améliorer le contenu du texte lors de l'examen des articles.

sances émergentes sont de plus en plus présentes. Sur le plan de la démographie, Madagascar, situé à 700 kilomètres de notre île, verra sa population passer de 24 millions d'habitants à 50 millions dans 20 ans. La Réunion ne peut pas être tenue à l'écart de tous ces bouleversements.

Il est donc vital pour La Réunion comme pour tous les Outre-Mer de disposer de compétences élargies pour pouvoir passer avec leurs voisins des accords de coopération et de codéveloppement solidaire dans les domaines aussi divers que le commerce, la santé, la sécurité alimentaire, l'éducation, la recherche, les énergies renouvelables et la lutte contre les effets du réchauffement climatique, etc.

Limites du projet de loi sur l'égalité réelle

Une nouvelle politique pour les Outre-Mer consisterait à les aider à relever tous ces défis. Est-ce que le projet de loi qui nous est présenté le permet réellement ? Sincèrement, je ne le pense pas car ce projet de loi reste dans le schéma classique de la loi d'intégration de 1946. Elle n'en tire pas toutes les leçons et les enseignements de son application pendant 70 ans, notamment les inégalités créées.. Elle n'arme pas les Outre-Mer à relever tous les défis qui se posent à eux. Pas plus qu'elle ne permet, comme le souhaitait le candidat François Hollande en 2012, de mettre en place ce qu'il appelait « un nouveau modèle de développement pour les Outre-Mer ».

Corriger des retards vieux de 70 ans

Cependant force est de reconnaître que cette loi sur le plan social corrige certains retards accumulés pendant 70 ans. Compte tenu de l'état de désespérance dans lequel se trouvent beaucoup de nos concitoyennes et beaucoup de nos concitoyens, il n'est pas pensable de les priver de ces nouvelles avancées sociales. Si celles-ci ne sont pas remises en cause durant nos débats je voterai ce texte nonobstant toutes les réserves que j'ai formulé plus haut.

Je terminerai mes propos sur le cœur du texte reposant sur les plans de convergence.

Selon le projet de loi, l'égalité réelle serait atteinte grâce aux politiques publiques qui seraient mises en œuvre par l'Etat et les collectivités concernées à travers l'élaboration des plans de convergence.

Question de constitutionnalité

L'élaboration de ces plans de convergence repose sur les dispositifs d'expérimentation (articles 37-1 et 72 de la Constitution), d'adaptation et d'habilitation (article 73 de la Constitution). Pour l'expérimentation, toutes les collectivités (France hexagonale et Outre-mer). Peuvent mobiliser le dispositif ; pour l'habilitation et l'adaptation, La Réunion est la seule des collectivités régies par l'article 73 de la Constitution à ne pouvoir y prétendre (alinéa 5 de l'article 73) : La Réunion ne peut donc ni adapter les lois, ni produire ses « propres lois » (dans des domaines non régaliens).

Se pose alors une question de constitutionnalité. Si La Réunion ne peut pas disposer d'outils nécessaires pour l'élaboration de ces plans de convergence, cette loi s'applique-t-elle à La Réunion ? La question est posée : elle est d'ordre constitutionnel. Sur les articles concernant cette question la prudence me commande de m'abstenir.

Gélita Hoarau au Sénat

El Niño : l'Ethiopie craint une nouvelle sécheresse

La FAO cible les éleveurs situés dans les régions du Sud, confrontés à des pluies insuffisantes suite au passage du phénomène El Niño.

Suite à la pire campagne agricole qu'ait connue l'Éthiopie depuis des décennies, une nouvelle sécheresse touchant de larges pans du Sud du pays risquerait de compromettre le rétablissement de la sécurité alimentaire nationale, à moins de faire des efforts pour protéger les ménages vulnérables, averti le 17 janvier la FAO.

Alors qu'une impressionnante intervention humanitaire menée par le gouvernement a fortement contribué à réduire le nombre de personnes souffrant de la faim lors de la pire sécheresse que le pays ait connue en 50 ans, les séquelles du passage du phénomène climatique El Niño l'année dernière, combinées à de faibles pluies tombées lors d'une campagne agricole essentielle, posent maintenant de nouveaux risques, en particulier pour les communautés d'éleveurs qui se retrouvent confrontées à des pénuries de fourrage et d'eau dans les régions du Sud du pays.

Protéger les dernières récoltes implique de répondre aux besoins indispensables au maintien des moyens d'existence des ménages fragilisés, qui ont perdu ou vendu leur bétail et autres actifs, et d'éviter ainsi d'ajouter des dettes supplémentaires aux familles tentant tant bien que mal de faire face aux répercussions négatives du phénomène climatique El Niño.

Selon le nouveau Document sur les

besoins humanitaires (HRD), publié récemment, une action efficace et réalisée en temps opportun a contribué à réduire le nombre de personnes souffrant de la faim qui auront besoin d'une aide alimentaire en 2017 (5,6 millions de personnes), soit deux fois moins qu'au mois d'août de l'année dernière. L'insécurité alimentaire s'est pourtant aggravée dans 120 «woredas» (districts), tandis que pour la troisième année consécutive (depuis décembre 2015) 86 «woredas» sont considérées comme des zones de haute priorité.

Le HRD, qui vient d'être approuvé, a été élaboré par le gouvernement éthiopien avec notamment l'aide d'autres organisations onusiennes, d'ONG ou encore de partenaires de développement et couvre un large éventail de domaines tels que l'éducation, l'accès à l'eau et l'alimentation. D'après ce document, la majeure partie des besoins du secteur agricole concernent l'aide aux éleveurs et le bétail des agropasteurs. Ainsi, 42 millions de dollars sont nécessaires afin d'atteindre 1,9 million de ménages, principalement dans les régions pastorales du Sud et du Sud-est du pays, affectées cette année par la sécheresse.

Alors que le Nord et l'Ouest de l'Éthiopie subissent principalement les conséquences du phénomène climatique El Niño, une nouvelle sécheresse commence à se faire sentir dans les régions pastorales du Sud et du Sud-est du pays dont Oromia, Somali, Nations, Nationalités et peuples du Sud (SNPP) où des pluies irrégulières et retardées ont contribué à limiter la disponibilité en pâturages et en eau.

Quelque 80 pour cent d'éthiopiens dépendent de l'agriculture et du bétail pour leurs moyens d'existence, tandis que les terres arables du pays dépendent largement des pluies saisonnières. Ces précipitations inférieures à la moyenne ont également affecté la Somalie et le Kenya voisins. Les répercussions devraient vraisemblablement surtout se faire sentir début 2017 au niveau du bétail, avec des migrations précoces inhabituelles, un taux de mortalité supérieure à la moyenne et une maigre extrême.

La FAO appelle à une intervention immédiate afin de soutenir la sécurité alimentaire et la nutrition des ménages dépendants des animaux.

La sécheresse frappe à nouveau

In kozman pou la rout

« Lo gou i form étan pti »

Na poin lontan na in moun i vien oir amoin épi li oi pti sriz kotlé dsi in pti pyé zoizo-mi sipoz ! - la plant dan la kour. Li gout é aprésa li zète pars pou li sa la pa bon. Sa i pèrmète ali anbrèye dsi vavang, rézinn mèr, grin d'bb, mèm létchi li zète pars in pé lé bien sikré, in pé lé asidilé, in pé nana parfin é d'ot non. Mi lès ali anvoye son kouplé é sirtou mi di pa li lo kozman i mank sort dann mon boush pars lé dsi lo boute mon lang : « I diskite pa avèk in kouyon, i donn ali rézon ». Aprésa, mi kalkil lé posib si mi sava dann in n'ot péi, nana d'ot manzé, épi d'ot kalité légime, d'ot kalité lo frui, lé posib moin osi mi aprésyé pa. Pou kèl rézon ? Sinploman pars, d'aprè moin, lo gou i form étan pti é si ou la fine gingn in l'az kaziman kanonik pou manz désèrtin z'afèr out palé i konpran pa. Ou i pé trouv bon désèrtènn shoz é d'ot non vi ké out palé lé pa asé édiké pou sa. Alé ! Ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Edito

Alerte à la sécheresse à La Réunion

Ni cyclone, ni tempête à l'horizon, des précipitations inférieures à la normale, pour Météo France tout porte à croire que nous allons droit vers une sécheresse majeure. L'explication donnée est liée à une perturbation du climat. Météo France précise que nous vivons depuis fin 2016 dans un régime de haute pression qui maintient un temps sec au-dessus des Mascareignes, or, les cyclones se nourrissent de basses pressions.

Cette information conforte l'alerte lancée à Salazie. Vivants dans une des régions les plus arrosées de La Réunion traditionnellement, les habitants du cirque sont soumis à des restrictions dans l'usage de l'eau. Le manque de pluie ce début d'année ouvre donc la voie à une pénurie généralisée de cette ressource indispensable à la vie.

Pendant que l'accès à l'eau est plus difficile, la population continue d'augmenter. Cela signifie donc une plus forte pression sur les ressources. L'exemple de Mayotte montre ce qui peut arriver dans un département français de l'océan Indien soumis à ce régime. Dans le Sud de l'île aux Parfums, l'eau au robinet n'était disponible qu'un jour sur trois. Cela a amené les autorités à reporter la rentrée scolaire.

Cette alerte souligne encore une fois la pertinence de la réflexion lancée depuis des années par le Parti communiste réunionnais sur l'usage de l'eau, et sa réutilisation. Elle rappelle que le chantier du basculement de l'eau va montrer ses limites. Car c'est précisément dans l'Est que la ressource manque, alors que ce projet misait sur la situation excédentaire de cette région pour alimenter l'Ouest.

De quoi remettre au premier plan plusieurs propositions du PCR : construction d'un réseau de retenues collinaires pour capter la précieuse ressource, interconnexion des réseaux existants, et recyclage de l'eau qui ne sert aujourd'hui qu'une fois après de coûteux traitements de potabilisation.

Le monde change, le climat aussi. L'alerte est sérieuse, elle appelle à écouter les propositions faites en faveur du développement durable. Car pour que La Réunion puisse s'adapter au changement climatique, le chantier doit commencer sans attendre.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

9e Congrès du PCR – 5 février 2017 à Sainte-Suzanne**Quel rassemblement ?
Quelle gouvernance pour La Réunion ?**

Les thèses soumises à la réflexion des adhérents pour le 9e congrès du Parti Communiste Réunionnais qui se tiendra le 5 février à Sainte-Suzanne évoquent la nécessité du rassemblement. Elles évoquent aussi le problème de la gouvernance dans notre pays. Je voudrais apporter ma contribution dans la réflexion sur ce thème.



Rassemblement du CRADS au Jardin de l'État en 1946- ou 1947. Les communistes étaient parmi les principaux initiateurs du CRADS.

1 : Le rassemblement

En 1959, lors de la création du PCR, le Parti considérait que le régime colonial pourtant officiellement aboli en 1946 était toujours en vigueur à La Réunion. Les plus anciens se souviennent du climat politique de l'époque : répression, fraude, etc. Pour faire face à cette situation, le Parti Communiste Réunionnais appelait déjà au rassemblement des Réunionnaises et des Réunionnais et donc pas seulement des communistes.

Ce rassemblement, rappelons-le, était déjà mis en œuvre en 1946 quand il s'est agi de changer de régime à la fin de la seconde guerre mondiale. Ce rassemblement a abouti à la loi de 1946. Il était l'œuvre du CRADS qui regroupait des communistes comme Raymond Vergès, Léon de Lépervanche ou des personnalités dites de droite comme Georges Repiquet, Fernand Collardo,

etc. Ainsi, l'idée du rassemblement n'est pas nouvelle pour les communistes réunionnais. Elle s'inscrit même dans la culture de notre Parti.

Aujourd'hui, nous n'avons plus à voir comment mettre fin au régime colonial, la situation est fondamentalement différente, mais cette situation est préoccupante et elle interpelle tous les Réunionnais. Il s'agit comme chacun le sait d'un taux de chômage record, d'un niveau de pauvreté important, d'un nombre de personnes frappées d'illettrisme qui ne baisse pas et des difficultés à se loger pour un grand nombre d'entre nous. De plus, cette situation va s'aggraver avec les dangers à venir comme la fin des quotas sucriers, les conséquences de la signature des Accords de Partenariat Economique avec les pays voisins d'Afrique.

Il en résulte une opinion de plus en plus large qui considère que pour régler les problèmes actuels et pour faire face aux défis à venir que le cadre actuel a



La filière canne joue son avenir, 18.000 emplois en jeu. C'est un élément d'une crise globale face à laquelle le PCR milite pour le rassemblement et une nouvelle gouvernance. (phoyo Toniox)

atteint ses limites et qu'il convient de le dépasser. Le PCR considère que le moment est venu de réunir tous ceux et toutes celles qui considèrent que les choses ne peuvent plus continuer comme avant et qu'il faut changer. Raisons pour lesquelles nous appelons au rassemblement. Comprenons-nous bien : il ne s'agit pas d'un appel à rassembler à l'intérieur ou derrière le Parti. Il s'agit d'un appel à toutes les forces vives pour qu'elles se rassemblent autour d'un projet, d'un programme et d'un objectif partagé à élaborer en commun. Un tel rassemblement sur des bases et des objectifs précis est une nécessité absolue si l'on veut éviter une aggravation de la situation qui est déjà très grave. Nous disons également que c'est maintenant qu'il faut faire ce rassemblement puisque dans quelques mois s'installera en France un nouveau pouvoir. Il faut que La Réunion lui parle d'une même voix. C'est maintenant que ce nouveau pouvoir en France doit entendre cette voix et non pas à la fin de son mandat car il sera alors trop tard.

2 : De la gouvernance

De la gouvernance pour quoi faire ? Si, comme le disait le Général de Gaulle, c'est pour inaugurer des chrysanthèmes alors ce n'est pas la peine. Par contre, s'il s'agit pour le peuple réunionnais de gérer les affaires de son pays, il convient d'une part qu'il ait des compétences pour le faire, et d'autre part un mode de gouvernance qui permet au peuple d'exercer ses droits. En matière de compétences, il convient d'élargir celles dont disposent aujourd'hui les collectivités réunionnaises. Les Antillais et Guyanais ainsi que les Corses

ont des champs de compétences bien plus important que les Réunionnais. Cela n'est pas acceptable. Comme disait Laurent « nou lé pas plus, nous lé pas moïn, respecte à nou ». Cela acquis, les instances de décisions, qu'elles soient municipales ou territoriales, doivent être représentées par tous les courants de pensée et représentatives de la composition du peuple réunionnais. D'abord paritaire, ensuite professionnelles, sociales, etc. Ce qui suppose un mode de scrutin à la proportionnelle intégrale. La dispersion des responsabilités par l'existence de plusieurs assemblées ne permet pas l'efficacité attendue des institutions, pas plus qu'elle n'offre une bonne lisibilité aux citoyens. C'est pourquoi nous préconisons l'existence d'une assemblée unique. Ainsi, compétences élargies, assemblée unique délibérant dans le cadre de ses compétences et élue à la proportionnelle intégrale, lisibilité plus claire, telles sont nos exigences pour un peuple réunionnais responsable. Cette assemblée, si elle doit être opérationnelle, doit disposer d'un fond de développement.

Rassembler pour la responsabilité afin d'aller vers le développement sont les thèmes majeurs qui seront débattus lors de notre 9^{ème} Congrès.

Yvan Dejean

Oté

Dann in ka konmsa la « komizérasion » i sifi pa !

Zot i koné somenn pasé l'ariv in dram dann la rièl Turpin, Sin-Dni. Dé pti marmaye, inn katran, l'ot sinkan la pèrd la vi. Par kosa sa l'arivé ? Par in bouzi alimé dann la shanm pars dopi plizyèr zour la famiy l'avé pi l'éstrésité. Donk téi lès in bouzi alimé, pétète pars bann marmye la pèr fénoir. Konbien kaz nana konmsa La Rényon ? Konbienn moun na pi kouran pars i gingn pi péyé ? Konbien lozman insalib nan ankor zordi é plizanplis.

Mi antann demoun parl sa dann radyo trottoir é sak lété pa loin, moin lé sir, zot lé pa paré pou obliy lo kriyé bann marmaye apré mor dann la flame dofé. In pé i domann koman i fo fèr pou ède lo moun in pti myète, é mi dout pa ké kan v'ariv l'èr nana bonpé d'moun zénére va ède bann pèrone-la. Mé kèl l'ède i pé aport dann in ka konmsa ? Kèl l'ède i pé soulaz lo malèr in famiy la pèrd dé zanfàn ? Moin, pèrsonèlman mi oi pa .

Sak mi oi sé ké nout sosyété lé pa paré pou afront bann sityasion éstrème konmsa . Lé vré demoun i rès dsi tériroir fransé nana bann loi pou protèz azot mé dann in sosyété gran-t'ékar konm nou nana mèm bann loi épi bann règloman i pé pa fé gran-shoz. La pa zanfàn bann rish i mor konmsa ! La pa dann bann gayar vila é bann zoli mézon, la bouzi sé in ranplasmann kouran. Biensir nana bann sèrvis sosyal : banna i kour shé lé z'inn épi shé lé zot, zot i fé sak zot i pé, mé zot i pé pa tout bien antandi.

Moin la antann osi, malorozman, bann donèr d'léson : vint-nèvan épi déza kat zanfàn ! Marmaye domi tou ni dan la kour konm dann shomin ! I klèr pi avèk la bouzi koméla ! Si ou l'avé pi kouran sé ké ou lapapéyé ! Épi d'ot shoz ankor la pa bien akséptab... Mé kan ou la di sa, lo bann problèm lé pa rézoli. Dé pti marmaye lé mor brilé somenn dèrnyèr brilé dann fé. Konm i di dann nout zournal, dann dé ka konmsa, la « komizérasyon » i sifi pa, in shanj mann politik lé obligatoir. Arzout èk sa, in granshanjlman dann bann mantalilé.

Justin